

# Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ  
14, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>)  
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>)  
Téléph. : CENTRAL 80-82

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.  
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR :  
Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction  
14, rue Drouot, Paris (9<sup>e</sup>)

## La Graduation des Pensions

par M. J.-L. BRETON

### Les Pensions devront être proportionnées aux Charges des Familles

Le Groupe parlementaire de défense des familles nombreuses dont font partie plus de trois cents députés, c'est-à-dire la majorité de la Chambre, vient de décider de déposer une proposition de loi tendant à graduer les pensions qui seront données aux victimes de la guerre, suivant le nombre de leurs enfants.

Il serait, en effet, monstrueusement injuste de donner la même pension à la veuve n'ayant aucune charge de famille et à celle qui reste avec de nombreux enfants en bas âge. Il serait de même souverainement injuste de ne faire aucune différence dans le taux des pensions données aux infirmes n'ayant à pourvoir qu'à leur existence personnelle et à ceux qui doivent élever plusieurs petits enfants.

Aucune contestation ne peut être soulevée contre ce principe de simple équité pour l'affirmation duquel l'unanimité se rencontre aisément. Mais les difficultés commencent lorsqu'il s'agit de traduire ce principe en un texte législatif équitable et efficace.

C'est que nous ne nous trouvons pas en face d'un terrain neutre sur lequel nous pourrions ériger une législation entièrement nouvelle en ne considérant que la logique, la justice et les possibilités fiscales. La question des pensions des veuves de militaires tués à l'ennemi et des infirmes de la guerre est, en effet, déjà tranchée par les lois des 11 et 18 avril 1831 et 28 décembre 1895 qui, sans tenir aucun compte des charges de famille, donnent aux intéressés certains droits qu'il paraît nécessaire de sauvegarder entièrement. Or, il est, d'autre part, indispensable de tenir compte des possibilités budgétaires dans la refonte inévitable de cette législation surannée.

Cette modification de la législation des pensions militaires peut se faire de deux manières nettement distinctes. On peut, par exemple, conserver comme base les pensions prévues par les lois antérieures en majorant simplement leur taux proportionnellement aux charges de famille ; on peut, au contraire, donner à la législation nouvelle le caractère de nos lois d'assurance sociale vers lesquelles s'oriente de plus en plus la législation moderne.

C'est dans cette voie qu'est entrée la Commission d'assurance et de prévoyance sociale en reprenant le rapport déposé par Doizy sur les accidents frappant les militaires et c'est cette solution rationnelle qui, je l'espère, recevra l'adhésion définitive de la Chambre. Comme le nombre des enfants intervient ici dans la fixation du chiffre de la pension, cette conception comporte en elle-même la solution de la question des charges de famille.

Toutefois le Groupe parlementaire des familles nombreuses n'était pas qualifié pour se prononcer sur ce point ; il devait se borner à une affirmation de principe en demandant la majoration des pensions fixées par la législation actuellement en vigueur, majoration propor-

tionnelle au nombre des enfants en bas âge.

Il aurait voulu pouvoir pousser jusqu'au bout l'affirmation de ce principe en demandant que ces majorations commencent dès le premier enfant. Mais, avec le taux des pensions actuelles, cette extension comporterait une dépense qui paraît incompatible avec la situation budgétaire du lendemain de la guerre.

Jamais, en effet, guerre n'aura été plus meurtrière. Le développement de la science a permis de perfectionner les instruments de destruction ; leur rendement est meilleur, le nombre de leurs victimes singulièrement plus considérable. Aussi, est-ce par centaines de mille qu'il faudra, à la fin de la guerre, compter les veuves et les infirmes et par centaines de millions qu'il faudra évaluer le chiffre global des pensions à leur servir.

On pourrait néanmoins donner une majoration dès le premier enfant sans augmenter la dépense globale, mais à la condition de diminuer le taux de la pension des intéressés n'ayant aucune charge de famille. Or, cette solution, qui pourrait être envisagée pour l'avenir, ne semble pas possible pour les victimes de la guerre actuelle ; il est pour eux des droits acquis qu'on ne peut méconnaître et qu'on doit respecter.

La mort des soldats déjà tués à l'ennemi a ouvert, en faveur de leurs veuves, un droit à pension dont le chiffre ne peut être inférieur à celui prévu par la législation en vigueur au moment de leur décès. On peut majorer ce chiffre pour celles qui ont des charges de famille, mais on ne peut le réduire pour les autres. On ne peut davantage faire varier ce chiffre suivant l'époque de la mort ou de la blessure de la victime.

Dans ces conditions et pour éviter un gonflement trop considérable du budget des pensions, le Groupe des familles nombreuses a décidé de ne demander la majoration qu'à partir du troisième enfant. Adoptant à l'unanimité la proposition élaborée par sa commission d'étude, sur l'initiative de mes amis Landry et Caffort, il demande que le taux de cette majoration soit de 180 francs par an et par enfant de moins de 18 ans, au delà du deuxième. Le bénéfice de cette disposition devant être accordé à tous les titulaires de pensions et de secours dont le titre a pris naissance depuis le 2 août 1914.

La modération même de cette légitime revendication en assure le succès. Quelle que soit, d'ailleurs, la forme finale de la réforme projetée, le Parlement se fera un devoir impérieux de prévoir la part des enfants dans les réparations données aux victimes de la guerre.

J.-L. BRETON,  
Député du Cher.

DEMAIN :  
Un article de  
M. GEORGES BEAUVISAGE  
Sénateur du Rhône

## LA GUERRE

### Nous progressons d'un kilomètre en Champagne

#### Sur le Front Occidental

##### En France L'IMPORTANCE DE NOS SUCCÈS EN CHAMPAGNE

La Champagne orientale continue à être le centre d'action intensive du théâtre occidental de la guerre. Le communiqué d'hier, trois heures, confirme nos gains de la veille et ajoute que « nous tenons toute la première ligne de tranchées allemandes depuis le nord-ouest de Perthes jusqu'au nord de la ferme de Beauséjour ». D'après le communiqué de la nuit, nos gains se sont considérablement accrus ; notre front d'attaque qui s'étend sur 6 kilomètres, de Souain à Beauséjour, a entièrement progressé en dépit de la violence des contre-attaques ennemies.

##### Sur le Front Oriental

##### En Pologne LES RUSSES POURSUIVENT LEUR OFFENSIVE

L'offensive de nos alliés se développe d'une manière satisfaisante au nord de la Vistule, entre le fleuve et la frontière méridionale de la Prusse orientale. Pour l'organe militaire officiel de Petrograd, *Russky Invalid*, les récentes opérations allemandes en Pologne septentrionale ont abouti à une « partie nulle ».

Le dernier effort des Allemands n'a exercé aucun effet sur l'ensemble de la situation stratégique. Il a prouvé que les « invincibles » Allemands sont inférieurs aux troupes russes. Même en tenant compte du fait que les Russes ont été forcés, par la récente offensive allemande, de retirer des troupes des autres fronts, nos ennemis n'ont rien gagné. Le seul résultat est qu'un grand nombre de soldats ont été, des deux côtés, mis hors de combat. En somme, c'est « une partie nulle ».

De son côté, le correspondant militaire du *Daily News* insiste sur la situation précaire dans laquelle se trouvent les armées allemandes, tant par suite de leur défaite à Praznysz que de circonstances climatériques particulièrement défavorables au transport de la grosse artillerie.

Le correspondant du *Daily News*, à Petrograd télégraphie : « On croit que quelques-uns des plus gros canons de siège allemands, transportés au nord de la forteresse d'Ossowitz, ne peuvent plus maintenant être déplacés, depuis que le dégel est survenu, et courent un grand danger. »

« Les troupes russes opérant sur la ligne occidentale du front, dans le nord de la Pologne, avancent vigoureusement vers la frontière, menaçant la ligne de chemin de fer conduisant à Thorn. »

En ce qui concerne la situation matérielle et sanitaire de l'armée allemande en retraite, le correspondant ajoute : « Un officier polonais allemand fait prisonnier a déclaré que l'armée allemande manque de fourrage, et que des centaines de chevaux meurent quotidiennement. »

« Les quartiers de la troisième armée allemande ont quitté Pétrolikov, à la suite d'une épidémie de fièvre typhoïde. »

L'état moral de ces troupes n'est guère plus brillant que leur état matériel et leur situation militaire.

Un télégramme adressé de Petrograd au *Daily Telegraph* est particulièrement suggestif.

En voici la teneur : « La déroute de l'armée allemande à Praznysz a profondément impressionné les troupes allemandes opérant à la frontière de la Prusse orientale. »

blé cette lacune ; nous savons maintenant que l'ensemble de tranchées enlevées à l'ennemi représente une avance de un kilomètre.

En dehors de notre offensive sur la droite de notre front champenois, il convient encore de mentionner l'échec des attaques allemandes au bois de Consenvoye et dans le bois Le Prétre.

Le bois de Consenvoye couvre une partie des hauteurs calcaires qui dominent au couchant la rive droite de la Meuse et au levant la plaine argileuse de la Woëvre. La lisière sud-ouest du massif forestier se trouve à 2 kilomètres au nord-est de la commune qui lui a donné son nom et à 15 kilomètres au nord de Verdun.

Du nord au sud, le bois est traversé par une lisière forestière qui, en période de sécheresse, relie la commune de *Samogneux* au chemin carrossable qui va de Consenvoye à *Danvillers*.

##### En Autriche-Hongrie DANS LES CARPATHES

La lutte continue avec fureur, les combats se succèdent avec un acharnement qui renforce bien l'opinion d'une action désespérée soutenue par les armées autrichiennes.

Le terrain qu'elles abandonnent est perdu pour elles, et cela sans espoir de retour.

Sur le front qui s'étend depuis la région occidentale du Dukla jusqu'à la rivière San, les Autrichiens s'épuisent en vains efforts. Leurs pertes s'accumulent sans être compensées par le moindre succès.

Vers le sud-est, des combats d'une extrême violence, aboutissant fréquemment à un corps-à-corps, ont été livrés sans modifier la situation. Sur les autres points du front, des actions de détails se déroulent sans interruption avec la même violence.

On apprend, en dernière heure, que les Russes ont réoccupé Stanislaw, en Galicie.

Stanislaw ou Stanislawow est une ville forte de 10 000 habitants environ, située à 130 kilomètres au S.-S.-E. de Lemberg et à 15 kilomètres au sud du Dniestr (rive droite).

EN BUKOVINE  
Le même télégramme adressé de Bucarest au « Morning Post », annonce que l'artillerie russe installée à Zucica, bombardé Czernowitz.

Les Autrichiens ont instauré un régime de terreur dans la ville, notamment sur la population roumaine.

Dans les Dardanelles REPRISE DU BOMBARDEMENT  
Une dépêche d'Athènes, 4 mars, annonce la reprise des opérations contre les forts intérieurs du détroit. 52 navires alliés ont pénétré dans les Dardanelles.

Un communiqué de l'Amirauté, daté de Londres, 4 mars, relate par le détail les opérations qui ont marqué les opérations navales depuis lundi dernier.

## “ L'Œil qui sauve ”

### Des Périscoopes pour nos Soldats !

#### NOTRE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Nous avons, dans nos précédents articles, expliqué le but de la nouvelle œuvre du *Bonnet Rouge* pour nos soldats.

Le périscope, cet œil qui sauve, est indispensable au soldat en campagne ; il peut lui être fourni à bon compte, c'est à quoi nous nous employons.

Notre initiative a reçu l'approbation de tous. Les lettres affluent ; des personnes, que l'idée intéressait, sont déjà venues dans nos bureaux chercher des renseignements complémentaires.

Il nous reste, en effet, à expliquer maintenant le mécanisme de l'œuvre.

##### COMMENT NOUS PROCÉDERONS

— Comment allez-vous procéder ? nous demande-t-on. C'est très simple. Nous procéderons avec le « Périscope du Soldat » de la même façon que nous avons procédé avec le « Tabac du Soldat ».

De même que chaque poilu doit avoir sa blague garnie, il doit avoir son périscope.

Ce périscope, nous le lui fournirons de même que nous lui fournissons le tabac.

Il nous faisons pour cela, ainsi que pour le tabac, appel à la générosité du public, qui ne se lasse jamais de donner lorsqu'il s'agit d'assurer le bien-être et la sécurité des défenseurs de la patrie.

##### NOTRE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Nous avons dit hier que, par suite d'un accord conclu avec une puissante association ouvrière, il nous était possible d'établir un périscope au prix extrêmement bas de un franc cinquante.

Ces trente sous c'est le public qui nous les donnera.

Nous organisons une souscription publique.

Chaque trente sous envoyé dans nos bureaux, c'est un périscope pour un soldat.

Nous centraliserons tous les dons et enverrons, au fur et à mesure des encaissements, des périscoopes dans les tranchées, veillant à ce qu'ils soient répartis entre tous les poilus.

Il est bien entendu que si l'unité monétaire, pour ainsi dire, du « Périscope du Soldat » est un franc cinquante, il n'en faut pas conclure que nous n'accepterons pas les sommes supérieures.

Toutes les sommes seront les bienvenues et, plus grosses elles seront, plus nombreux seront les périscoopes envoyés sur le front.

Qu'on sache bien aussi que le *Bonnet Rouge* ne cherche à tirer aucun bénéfice pécuniaire de cette initiative. C'est là une œuvre de solidarité nationale que nous sommes heureux d'accomplir.

N'est-ce pas du devoir de ceux qui restent de penser à améliorer la situation de ceux qui sont partis ?

LES ŒUVRES-SŒURS  
On sait avec quelle faveur le public accueillit notre première œuvre du « Tabac pour nos soldats ».

L'œuvre sœur, des « Périscoopes pour nos soldats », recevra, nous en sommes certains, un accueil aussi enthousiaste.

Ces deux œuvres sont identiques. Elles se complètent l'une et l'autre.

La première contribue au bien-être du soldat, la seconde assure sa sécurité. Comme pour la première, pour mener cette œuvre nouvelle à bonne fin, il nous faut la collaboration de tous.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE  
Il faut qu'à partir d'aujourd'hui tombent dans la caisse de l'Œil qui sauve les « trente sous » avec la même abondance que tombent les paquets de tabac dans les corbeilles du « Tabac pour nos Soldats ».

Parisiens, ne l'oubliez pas ! Donnez des périscoopes à nos soldats ! Nos poilus comptent sur vous et vous en remercieront à l'avance.

## Au Palais-Bourbon

### A la Commission du Budget LA SOUS-COMMISSION DEMISSIONNE

La commission du budget poursuit sans arrêt l'examen de toutes les questions intéressant la défense nationale. Elle veut s'assurer que tous les services sont à la hauteur de la situation.

Instituée pour effectuer un contrôle, elle travaille à opérer ce contrôle sans gêner en quoi que ce soit les opérations militaires. Mais, de même que les sous-commissions de la commission de l'armée se sont vus refuser les documents nécessaires à l'élaboration des rapports, les sous-commissions de la commission du budget sont mises dans l'impossibilité d'obtenir des renseignements utiles ; les services auxquels elles s'adressent leur opposant une fin de non recevoir.

Pour protester contre cette façon de traiter les parlementaires revêtus d'un mandat, la sous-commission chargée d'examiner les marchés concernant l'habillement, a remis sa démission au président de la commission du budget.

La commission du budget a approuvé l'attitude des membres de cette sous-commission. Elle a décidé d'entretenir le ministre de la guerre de cette situation, faite probablement à son insu aux membres de la commission du budget par des bureaux irresponsables ou des délégués sans autorité.

### La Séance

#### LA LEVEE DE L'ETAT DE SIEGE

Une proposition de M. Paul Meunier  
La Chambre vote tout d'abord diverses propositions intéressantes. Elle complète le décret du 8 août 1914 en matière hypothécaire ; régularise l'ajournement des élections des membres des tribunaux de commerce ; vote la proposition de loi tendant à protéger les propriétaires de valeurs mobilières dont ils sont dépossédés par faits de guerre dans les territoires occupés par l'ennemi ; décide des modifications à la loi de 1884 concernant les conseils municipaux.

Elle régularise également les décrets relatifs aux sociétés d'assurances des puissances ennemies et celui réglant la situation au regard de la loi des retraites ouvrières et paysannes des anciens mobilisés.

Puis elle reprend la discussion du projet de loi réglementant l'ouverture des débits de boissons.

Après avoir ainsi prouvé la régularité de la cession des Chambres, M. Paul Meunier examinera la valeur du décret du 2 août.

Puis le député de l'Aube indiquera juridiquement ce qu'est l'état de guerre et il établira la différence avec l'état de siège politique appliqué actuellement.

Il conclura en faisant apparaître l'illegalité du décret.

« Pour que le décret du 2 août ait été légalement pris, dira-t-il, il faudrait donc admettre que ce jour-là le gouvernement se fut trouvé en présence d'un péril imminent de guerre civile résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. »

On aperçoit tout de suite ici le premier vice du décret.

De plus, pour qu'il soit légal, l'état de siège doit être limité quant à son étendue et quant à sa durée.

L'état de siège du 2 août auquel est venu s'ajouter le projet de loi gouvernemental du surlendemain, est entaché sur ces deux points d'une illégalité manifeste.

Après avoir démontré que jamais la France entière ne fut mise en état de siège, M. Paul Meunier demandera avec instance à ses collègues de renvoyer sa proposition à la Commission compétente, en lui accordant l'urgence.

La Chambre se prononcera ensuite sur la question.

## La Guerre en Chansons

### LE BOCHE ET LE TURCO

(ANÉCDOTE VRAIE)  
C'était un grand tirailleur,  
Un beau sergent plein de vaillance,  
Qu'avait quitté ses amours,  
Afin d'aller servir la France.  
C'était pas un soldat novice :  
Pour tout le service,  
C'était un tascar plein d' malice,  
Ayant tour à tour  
Gagné ses galons  
Au Fouta-Djallon !  
REFRAIN  
Samba-Diara le Turco,  
C'était la terreur des Pruscos :  
Quand dans un combat  
Il tapait dans l' tas,  
Il fallait voir ça !  
Ah ! ah !  
Il roulait dans son visag' noir  
Des yeux blancs qui faisaient peur à voir,  
En criant : hardi !  
Ti vas voir, Sidé,  
Rosalie, ça qu' si jouti !  
x  
Les All'mands qui n' les aim'nt pas,  
Appell'nt nos turcos des sauvages :  
Pourtant Samba-Diara  
Avait autant d' cœur que d' courage !  
Trouvant l'autr' jour un blessé boche,  
Vite il s'en approche,  
Et tirant un flou' de sa poche  
Dit : Y a bon caouat !  
Bois ça, ti verras,  
Toi ti quériras !  
REFRAIN  
Ti vois moi ji sous un Turco,  
Ji sous la terreur des Pruscos :

Air : Boudou-ha-da-hou  
Quand dans un combat  
Ji tap' dans li tas,  
Ah ! il faut voir ça !  
Ah ! ah !  
Mais si moi y en a visag' noir,  
Y en a pas sauvag', ti peuz voir,  
Les sauvag's c'est vous,  
Qui massacrez tout,  
Mém' li pillis mouchachous !  
x  
Or, pendant que le Turco  
Lui met sa gourde dans la bouche,  
Sournoisement, le Prusco  
Tire une dernière cartouche !  
Frappé d'une balle mortelle,  
En pleine cervelle,  
Le pauvre nègre qui chancelle  
Dit : Macach' bono !...  
...Sur sa tombe on a  
Inscrit ces mois-là :  
REFRAIN  
Samba-Diara le turco,  
C'était la terreur des Pruscos.  
Quand dans un combat  
Il tapait dans l' tas,  
Il fallait voir ça !  
Ah ! ah !  
Pourtant, malgré son visag' noir,  
Son bon cœur savait s'émouvoir :  
C'est en le soignant  
Fraternellement,  
Qu'il fut tué par un All'mand !  
P. ALBERTY.

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

En Belgique, dans les dunes, notre artillerie a démoli les tranchées ennemies.

Au nord d'Arras, près de Notre-Dame de Lorette, l'ennemi s'est emparé d'une tranchée avancée récemment construite par nous au contact immédiat des lignes allemandes.

Le bombardement de Reims a duré toute la journée à raison d'un obus toutes les trois minutes.

En Champagne, il se confirme que les contre-attaques allemandes contre la croupe conquise par nous au nord-est de Mesnil ont été d'une grande violence : deux régiments de la Garde y ont participé avec acharnement. L'échec de cet effort a été complet.

Canonade dans l'Argonne, avec de nouveaux progrès de notre part dans la région de Vauquois.

## DERNIÈRE HEURE

EN ALLEMAGNE

Meeting socialiste interdit à Stuttgart  
Berne, 4 mars. — Le Vorwärts annonce que l'autorité militaire a interdit à Stuttgart un meeting des socialistes radicaux de Wurtemberg, qui voulaient prendre part pour Liebknecht.

## Au Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Conseil a été consacré à l'examen de la situation diplomatique et militaire.

LE « BONNET ROUGE » EST LE SEUL GRAND JOURNAL REPUBLICAIN DU SOIR.

